



LE BUDGET COMMUNAL

Objectifs

Se familiariser avec le budget communal et son environnement.

Découvrir la nomenclature budgétaire et comptable.

Appréhender les principes et les procédures du budget communal.

Formateur

Catherine TESTUD

FormaEco

Organisation

DATE : Mardi 3 novembre 2020

DURÉE : 7 heures

LIEU : Centre de gestion de la fonction publique du Puy-de-Dôme

HORAIRE : 9h00 à 17h00

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : Lundi 27 juillet 2020 à 18h00

Contenu

Le budget : un outil pour définir et conduire l'action publique locale

- Plusieurs documents budgétaires
- Budget de prévision, comptes d'exécution : quelles sont les différences ?
- Le calendrier budgétaire
- Les sections de fonctionnement et d'investissement
- Exercice pratique portant sur l'imputation des dépenses et recettes

Appréhender les grands principes budgétaires

- L'annualité et l'antériorité
- L'unité et l'universalité
- La prudence et la sincérité
- Exercice pratique : mon budget est-il équilibré ?

Savoir préparer un budget

- Le plan comptable
- Ma commune doit-elle adopter une présentation par fonction plutôt que par nature ?
- Les phases de l'élaboration budgétaire
- Services municipaux, maire, comptable du trésor : qui fait quoi ?
- Exercice pratique sur l'élaboration du budget

Déterminer l'autofinancement et équilibrer les budgets

- La capacité d'autofinancement (CAF)
- Equilibrer son budget par l'impôt
- Le vote du budget (calendrier et formalisme)
- Les conseillers municipaux peuvent-ils refuser un budget ou le modifier ?
- Exercice pratique sur la capacité d'autofinancement

Connaitre les règles de l'exécution budgétaire

- La séparation entre l'ordonnateur et le comptable public
- Quelle coopération entre la mairie et la trésorerie
- L'arrêté des comptes et la reprise des résultats
- Quelles opérations possibles pendant la journée complémentaire ?
- Exercice pratique : analyse d'un compte administratif et d'un budget principal